



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question écrite n° 18193

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Kosovo. En effet, depuis le 28 février, dans cette province yougoslave, nous assistons à de violents incidents entre les forces serbes et l'armée de libération du Kosovo. Selon le haut commissariat aux réfugiés, près de 200 000 personnes ont été déplacées au cours des six derniers mois. Ces derniers jours, l'offensive serbe s'est intensifiée et provoque un déplacement massif de la population civile fuyant les combats, soit dans le pays, soit vers l'Albanie, le Monténégro ou la Macédoine. Cet afflux de population dans les pays voisins risque de déstabiliser la situation déjà très fragile de la région mais aussi nous risquons d'assister à une véritable catastrophe humanitaire aux portes de notre pays. Des initiatives ont été prises par la France et par la communauté internationale, des négociations ont été entreprises pour trouver une solution pacifique à ce conflit, jusqu'alors sans succès. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement français notamment sur une éventuelle intervention de l'OTAN et quelles sont les mesures qu'il entend intensifier ou mettre en oeuvre pour favoriser le règlement de la question du Kosovo.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'évolution de la situation au Kosovo est particulièrement préoccupante. En effet, les violents incidents qui ont marqué la région depuis le 28 février dernier ont déjà fait près de 500 victimes, parmi lesquelles on compte de nombreux civils, auxquelles s'ajoutent environ 400 personnes disparues. En outre, les combats ont conduit plus de 200 000 personnes à quitter leur foyer, pour se rendre soit dans d'autres régions à l'intérieur du Kosovo, soit dans les pays voisins (45 000 réfugiés en Albanie et au Monténégro, 5 000 en Bosnie-Herzégovine). Aussi les Etats membres du groupe de contact et l'Union européenne ont-ils condamné avec la plus grande fermeté l'usage excessif de la violence par la police serbe, comme les attentats terroristes organisés par l'Armée de libération du Kosovo. Des mesures coercitives ont été décidées par le Groupe de contact et l'Union européenne afin de faire pression sur Belgrade : embargo sur les armes et sur les matériels de répression civile, restrictions en matière de visas, gel des crédits à l'exportation, gel des avoirs des gouvernements serbe et yougoslave détenus à l'étranger, interdiction des nouveaux investissements en Serbie, enfin interdiction des vols des compagnies aériennes yougoslaves en provenance et à destination des Etats membres. Vis-à-vis des Albanais, nous avons clairement marqué notre refus de l'indépendance. Parallèlement, les travaux de planification se poursuivent à l'OTAN, où nous avons souhaité que soit étudiée la plus large gamme d'options possible. Nous demeurons attachés à la nécessité d'une autorisation du Conseil de sécurité avant toute intervention coercitive. Une action éventuelle de l'OTAN doit en effet disposer d'une légitimité internationale que seul le Conseil de sécurité peut lui donner. En tout état de cause, notre objectif premier demeure de parvenir à un règlement politique de la crise, par la négociation entre les parties. Nous sommes extrêmement préoccupés actuellement par la gravité de la situation humanitaire. Le 24 août dernier, les ministres des affaires étrangères français et allemand ont adressé une lettre au président Milosevic, attirant son attention sur les questions d'ordre humanitaire et marquant leur souci d'éviter une catastrophe humanitaire et d'entreprendre des actions communes avec leurs autres partenaires et avec le HCR. La France

vient de décider l'octroi d'une aide de 3 millions de francs, qui permettra d'aider le CICR et le HCR dans leurs actions sur le terrain. La situation très mouvante sur place rend indispensable une concertation étroite et rapide pour l'évaluation précise des besoins, la préparation et la mise en oeuvre des projets d'action humanitaire de différentes sources, et la définition des mesures de confiance que devraient prendre les parties - les Albanais du Kosovo et les Serbes - pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous restons convaincus que le règlement de la question du Kosovo doit passer par l'engagement d'un véritable dialogue politique entre les parties : celui-ci est indispensable à l'apaisement des tensions, mais doit aussi déboucher sur la définition d'un statut d'autonomie renforcée dans le cadre des frontières internationalement reconnues de la RFY et dans le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens du Kosovo.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18193

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4370

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5814